



**CENTRE DE
CONGRES
CITE
MONDIALE**

**BORDEAUX
EVENTS**

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu et Accès « Centre de Congrès Cité Mondiale » Page 3
- Lieu d'exposition « Espace Bamako » Page 4
- Livraisons (accès, étiquette colis, ...) Page 5-6
- Horaires du Congrès (Montage, ouverture, démontage) Page 7
- Caractéristiques des stands Page 8
- Détails des prestations sur commande Page 9-11
- Fiche entreprise (Obligatoire pour commander) Page 12
- Bons de Commandes (A à E) Page 13-17
- Nos prestataires Page 18

ASSURANCE ET REGLEMENT SECURITE

- Assurance, gardiennage, déclaration Page 19
- Formulaire de déclaration combustible Page 20
- Règlement de sécurité Page 21-27
- Nos Espaces Page 28

VOS CONTACTS

Votre contact au Centre de Congrès :

Lisa JONES

Assistante technico-Commerciale

Tél : 05 56 11 31 78

Email : l.jones@bordeaux-expo.com

Bordeaux Events
Rue Jean Samazeuilh CS 20088
33070 Bordeaux Cedex

Organisateur du Congrès :

Coralie Martin

Organisation & logistique

Tél : 06 77 85 60 41

Email : coralie@macogestion.fr

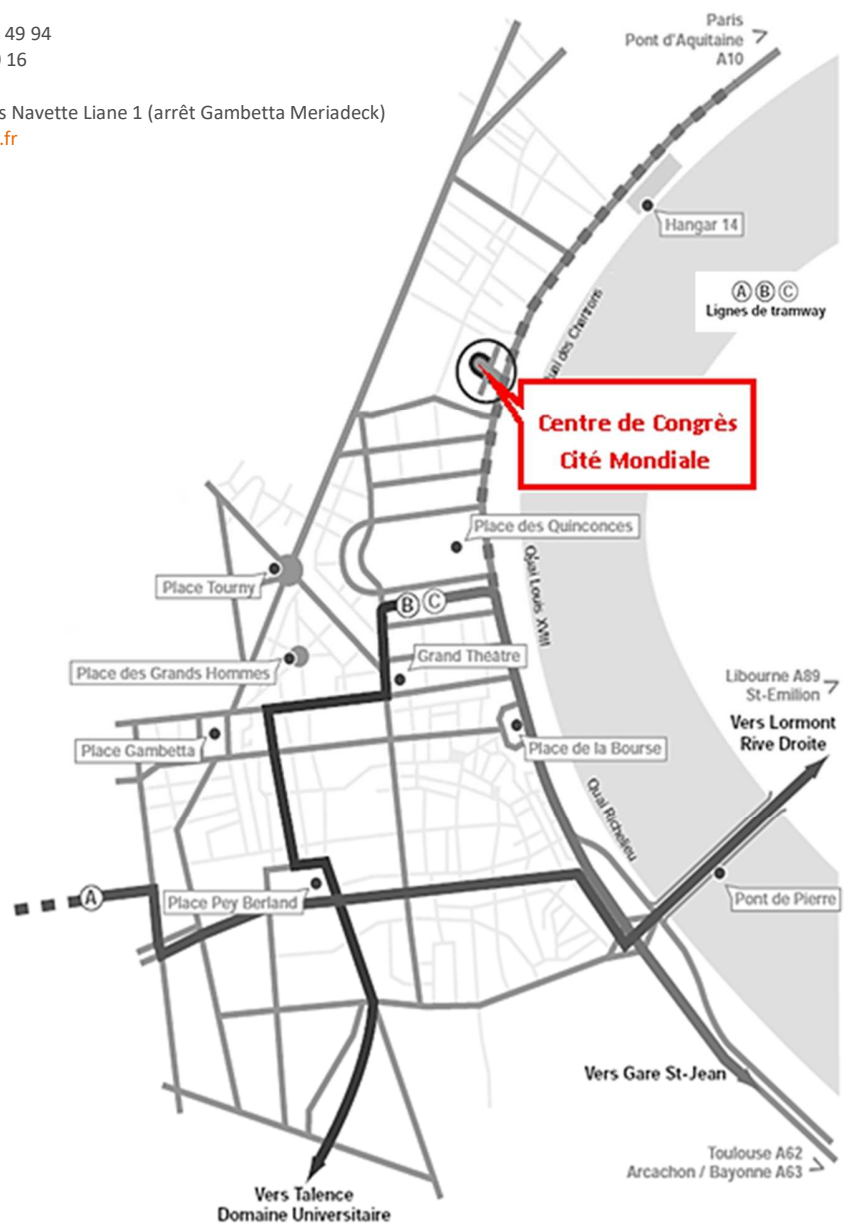
Société C&SA / CARDIOSLEEP

CENTRE DE CONGRES CITE MONDIALE

(le lieu, les accès)

Accès

- **Venir en Train** : Gare SNCF Saint Jean puis Tramway ligne C (arrêt Quinconces) puis Tramway ligne B (arrêt CAPC)
www.voyages-sncf.com
- **Venir en transports en commun** : Tramway ligne B – arrêt CAPC - www.infotbc.com
- **Venir en voiture** : Parc de stationnement public et payant de 850 places, pratique et facile d'accès :
Parking Cité Mondiale – 20, quai des Chartrons – Bordeaux –
Parcub service commercial - Tél : 05 56 99 50 01 - Fax : 05 56 96 49 94
Email : contact@parcub.com - Renseignements : tél 05 56 99 50 16
- **Venir en avion** : Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac → Bus Navette Liane 1 (arrêt Gambetta Meriadeck)
puis Tramway ligne B (arrêt CAPC) - www.bordeaux.aeroport.fr



L'hébergement

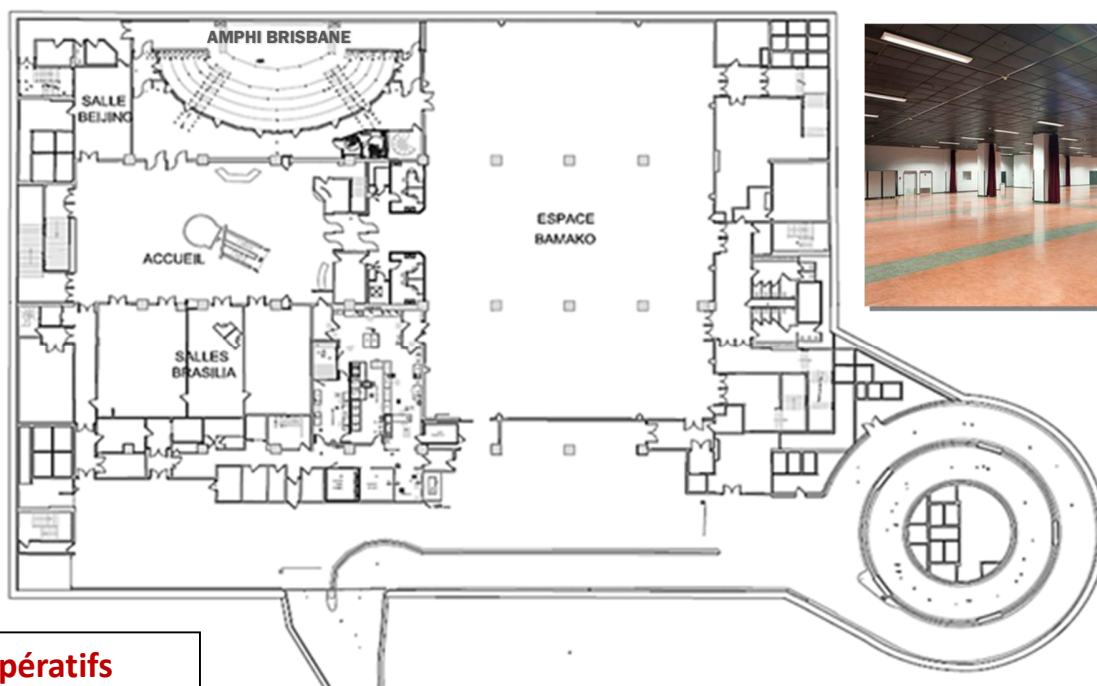
Cœur de ville

- **Mercure Cité Mondiale ******
96 chambres
- **InterContinental – Grand Hôtel *******
130 chambres
- **Hôtel de Sèze ******
55 chambres
- **Normandie ******
98 chambres
- **Bayonne Etche Ona ******
63 chambres
- **La Tour Intendance *****
34 chambres
- **Quality Bordeaux *****
82 chambres
- **Konti ******
51 chambres
- **Grand Hôtel Français *****
35 chambres

Espace Bamako : Lieu d'exposition

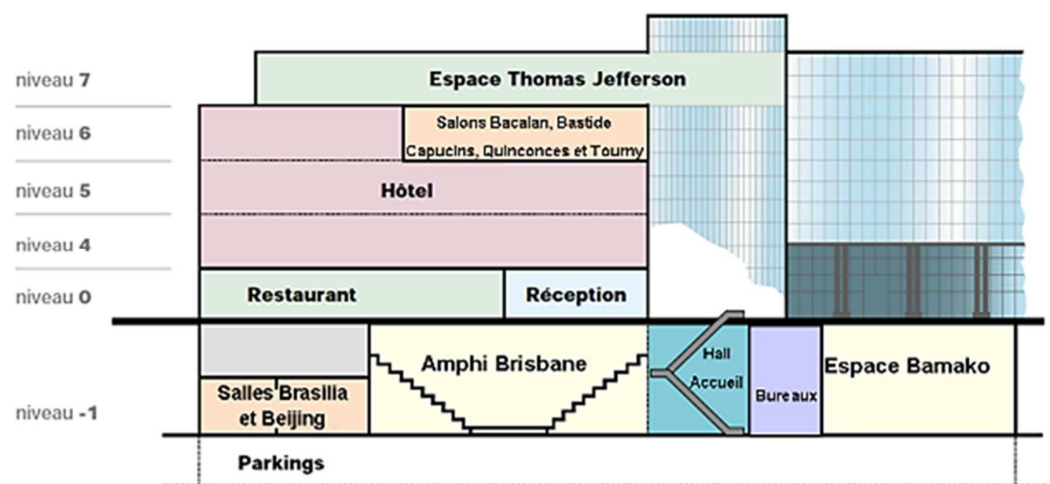
Caractéristiques du site

- L'espace d'exposition est situé au niveau -1 de l'ensemble du site
- Sa surface est de 1270m² (41.6m x 28.8m)
- Le sol est plastifié
- La hauteur libre sous plafond est de 4.20 m
- La distribution électrique est effectuée par câble en plafond
- Du début du montage à la fin du démontage, un agent d'exploitation au moins, est présent dans le bâtiment.



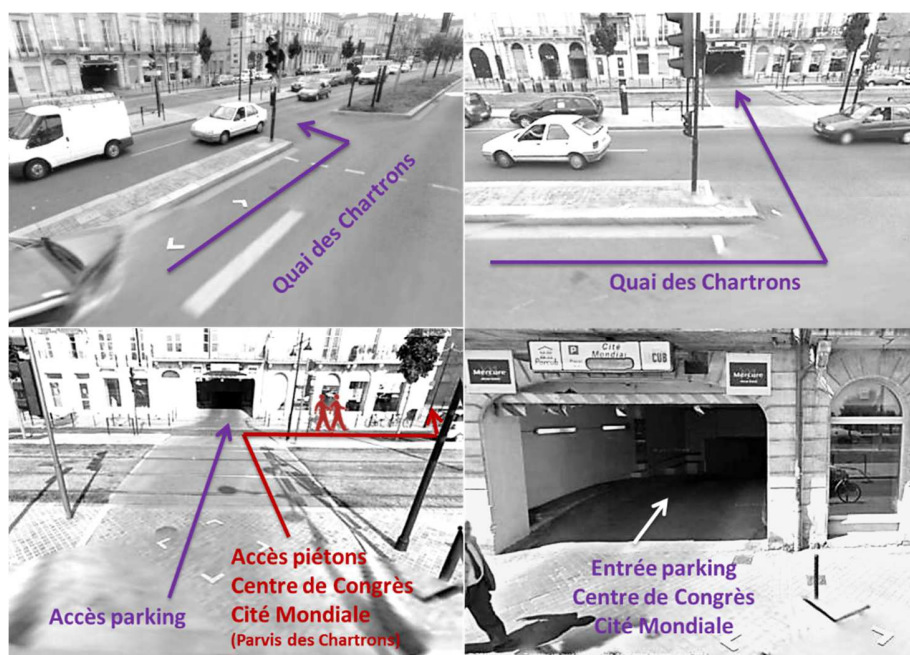
Impératifs

- Le seul doubleface autorisé sur le sol est :
→ « SUPERMOUNT 22102 » de Supertape (2 dimensions 50x38 et 50x50)
- L'affichage sur les piliers, portes et murs est interdit
- Le perçage des sols, murs, plafonds, est interdit
- 2 emplacements arrivée / évacuation d'eau sont disponibles sur commande
- Pas d'accrochage



Accès : Livraisons et stationnement

- Accès à l'aire de livraison par Parking du Cité Mondiale située au niveau -1 qui autorise les livraisons dans les limites de dimension de : largeur 3.00m et hauteur 2.70m au-delà de ces dimensions, et sur autorisation spéciale,
- L'accès au parvis du centre de congrès peut être demandé. Dans ce cas, un monte-charge permet d'accéder à l'espace d'exposition : charge maximale de 630 kg, et ses dimensions intérieures sont de 1.40m de profondeur, 1.10m de large, 2.15m de haut.
- Les livraisons en pré montage pourront être effectuées à partir du **Jeudi 14 mars 09h00**
- Si l'exposant n'est pas présent sur son stand à l'arrivée du transporteur, il sera demandé aux transporteurs de déposer les colis dans la zone de stockage, aux risques et périls de leurs destinataires. A son arrivée, l'exposant viendra récupérer ses colis dans ce même local. Congrès et Expositions de Bordeaux décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.



Important

- En dehors des jours et horaires de livraison indiqués ci-contre, aucun colis ne sera accepté
- Les colis devront disposer d'un étiquetage précis indiquant le nom de l'exposant et de son stand, ainsi qu'un numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas de problème. (cf. page 7)
- En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, CEB décline toute responsabilité en cas de détérioration *perte* ou vol des colis

Parking

Parc de stationnement public et payant de 850 places, pratique et facile d'accès :
→ Parking Cité Mondiale : 20, quai des Chartrons - Bordeaux

Parcub service commercial
Tél : 05 56 99 50 01 - Fax : 05 56 96 49 94
Email : contact@parcub.com - Renseignements : tél 05 56 99 50 16

Livraisons - identification, récupération des colis

L'identification des colis

Elle est impérative, merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous pour l'expédition de vos colis



CONGRES CARDIOSLEEP

Société :

Stand :

/Chez CEB

CENTRE DE CONGRES CITE MONDIALE

20 Quai des Chartrons

33000 Bordeaux

Nom du contact sur place :

Téléphone :

N° du colis :

Nb total de colis :

Attention ! Tout colis ne portant pas ces informations pourra être refusé

Congrès et Expositions de Bordeaux décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

Important

- 48 heures maximum après la manifestation, tous les colis devront être enlevés, après avoir été précautionneusement fermés et clairement libellés aux noms et adresses des destinataires.
- Tout colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage

Récupération des colis – FIN de CONGRES

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis
- Les amener dans la zone de stockage du Palais des congrès au fond de l'espace exposition
- Prévenir votre transporteur de les récupérer :

Du 16/03 à 17h00 au 18/03 à 12h00

**BORDE
EVEN**

Horaires du Congrès

(Montage – Ouverture exposition – Démontage)

Rappel : Le stationnement sur le parking livraison est autorisé pour les véhicules utilitaires ou véhicules de tourisme seulement pendant les jours de montage et démontage.

Tout stationnement gênant, notamment sur la voie pompiers sera sanctionné. Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre Congrès et Expositions de Bordeaux. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge

	14/03/2019	15/03/2019	16/03/2019
Montage Surfaces nues	11h00 à 19h00		
Montage Stands équipés : Installation exposants	13h00 à 19h00		
Ouverture Exposition		08h00 à 17h30	08h00 à 17h00
Démontage			17h00 à 19h00

L'accès se fera par l'aire de livraison mentionnée sur le plan en page 5.

Tout objet ou carton laissé dans les allées sera considéré comme devant être détruit.

Fin manifestation :

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel, ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le

16/03/2019 à 19h00.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

Caractéristiques des stands



Photo non contractuelle

Stand équipé	Descriptif stand équipé : Cloisons standard blanches Moquette grise Raidisseur et enseigne avec le nom de l'exposant (modèle unique) Un boîtier électrique (3 Kw) Un rail et 3 spots 1 table ainsi que 2 chaises Nettoyage – Remise en état Nettoyage – Entretien du stand
Stand nu	Espace au sol seulement : Surface réservée mise à disposition sans aménagement ni mobilier, et doit obligatoirement être équipée par l'exposant. Nettoyage – Remise en état Nettoyage – Entretien du stand

Aucune installation ne doit empiéter sur les allées

Il est interdit de modifier les stands équipés en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

Prestations sur commande

(Détail prestations)

Les commandes doivent être notifiées par l'intermédiaire des **Bons de Commandes spécifiques (pages 13 à 17)**, à nous retourner au plus tard le **01/03/2019** accompagnés du plan d'implantation des branchements électriques, du texte d'enseigne pour les stands équipés, du chèque de paiement (libellé à l'ordre de Congrès et Expositions de Bordeaux) ou la copie de l'ordre de virement effectué à l'aide du RIB ci-dessous où doivent figurer le nom de l'exposant ainsi que le nom de la manifestation.

BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10907	00001	62021786456	27
IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627		Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX	

Implantation et enseigne (formulaire A)

Pour les plans retournés dans le délai imparti, le branchement électrique sera implanté sur le stand conformément aux indications portées par l'exposant sur le schéma figurant sur le bon de commande en annexe, avec une tolérance de plus ou moins 50 cm.

Pour les plans reçus après la date limite, Congrès et Expositions de Bordeaux implantera le coffret en fonction des contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les conditions d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand ou aux autres stands.

Toute demande d'intervention pour déplacement de coffret sera facturée.

Comme l'impose le règlement de sécurité, le coffret de branchement électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clé. Si un coffret était placé dans un local fermé à clé, l'exposant n'aurait pas de recours contre l'organisateur ou le technicien qui entrerait, par nécessité, dans ce local pour accéder au coffret.

ENSEIGNE DE STAND pour les stands équipés seulement, elle doit comporter 16 caractères maximum. (Sans logo)

Branchements Electriques (formulaire B)

Sur commande, et jusqu'à 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'un bloc ménager trois prises.

Au-delà de 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'une borne munie d'organe de protection contre les surintensités, et d'un disjoncteur général (Différentiel 30mA).

Lorsque l'exposant prend possession de son stand, le matériel est sous tension. Le raccordement s'effectue indifféremment sur l'une ou l'autre des prises disponibles, dans la limite des intensités maximum admissibles pour chacune d'elle, à savoir : 16 A sur chacune des prises classiques.

Le tarif du branchement comprend la location, l'installation proprement dite et sa dépose, la fourniture du courant pendant la durée de l'exposition, ainsi que la maintenance des installations et la permanence d'un électricien.

Les branchements électriques sont distribués par CEB à partir de câbles en plafond selon les modalités suivantes :

- Branchement 3 kw monophasé : Bloc ménager 3 prises
- Branchement 6 kw monophasé : connexion sur 2 prises 16A de type ménager
- Branchement 12 kw monophasé : connexion sur 4 prises 16A de type ménager
- Branchement 18 kw triphasé : Connexion sur P17 femelle tétra 32A

Prestations sur commande

(Détail prestations)

Internet (formulaire B)

Sur demande, Congrès et Expositions de Bordeaux peut mettre à votre disposition une connexion filaire à Internet sur réseau CEB ou par réseau WIFI privé (Une connexion Internet par machine)

Les branchements informatiques sont distribués par CEB à partir de trappes au sol réparties sur l'ensemble de la surface.

▪ **Connexion à Internet Filaire**, cette prestation comprend :

- ✓ Une arrivée réseau Ethernet de type RJ45 sur le stand (spécifier l'emplacement souhaité sur plan)
- ✓ Une connexion Internet valable pour toute la durée de l'évènement
- ✓ Bande passante Internet minimum non garantie (réservation de bande passante possible en option)

• **Configuration PC minimum requise :**

- Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- Poste informatique équipé d'une interface réseau Ethernet (adaptateur RJ45 si tablette)
- Paramétrage du poste informatique en client **DHCP automatique obligatoire** (IP Automatique)

Cette prestation n'inclut pas la mise en réseau des stations de travail (switch)

▪ **Connexion par réseau WIFI privé**, prestations WIFI proposées :

- ✓ Code Wifi CEB 10h - Code individuel 10h/30j. Validité 10 h à partir de la 1^{ère} connexion - valable 30 jours
- ✓ Code Wifi CEB 3j ou 5j- Code individuel 24h/24. Validité 3 jours à partir de la 1^{ère} connexion.

• **Configuration requise :**

- Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- Poste informatique équipé d'une connectivité WIFI compatible « an » ou « ac » (**fréquences 5 Ghz**) - La fréquence 2.4 Ghz n'est plus compatible avec nos infrastructures
- Tout système d'exploitation compatible WIFI avec cryptage WPA2
- Paramétrage du poste informatique en client **DHCP automatique obligatoire** (IP Automatique)

• **Modalités de connexion**

- Se connecter au réseau WIFI spécifié lors de la remise du code.
- Renseigner le mot de passe du réseau WIFI
- Ouvrir votre navigateur Internet
- Saisir l'identifiant et le mot de passe présents dans ce même guide

Assistance par téléphone (hotline 9h-18h) : **01 85 60 60 50**

• **Consultation et envoi de mails**

En cas de problème lors de l'envoi des mails, il vous sera peut-être nécessaire de remplacer l'adresse du serveur SMTP configuré sur votre logiciel de messagerie (type Outlook) par l'adresse suivante : **smtp-ceb.idline.fr**

Important : WIFI PIRATE

La multiplication de réseaux Wifi (*n'appartenant pas à Bordeaux Events*) peut entraîner des perturbations sur le réseau Wifi principal. Nous ne pouvons assurer le bon fonctionnement du Wifi si le nombre de « wifi pirates » est trop important. Nous vous demandons de ne pas créer de réseaux wifi sur votre stand afin de limiter le nombre de réseaux wifi et donc les perturbations.

Prestations sur commande

(Détail prestations)

Nettoyage (formulaire B)

Congrès et Expositions de Bordeaux assure, sur commande, le nettoyage des stands.
Cette prestation comporte deux parties qui peuvent être commandées séparément.

- **Remise en état du stand** : Réalisée avant l'ouverture, la prestation comprend le désencombrement du stand, l'enlèvement des plastiques de protection de la moquette, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.
- **Entretien du stand** : Réalisée chaque soir (ou matin), sauf le dernier jour, la prestation comprend l'enlèvement des déchets, le vidage des corbeilles, le balayage des sols ou l'aspiration des moquettes, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.

Hôtesses (formulaire C)

Pour toute commande d'hôtesses, merci de compléter le formulaire **D** ci-joint.

En supplément : le repas, + 25 % après 22h, + 25 % du forfait journée ou soirée (le lundi de Pâques, le 14 Juillet et le 15 Août), + 100 % (le 1er mai, le 25 décembre et 1er janvier)

Pour les prestations de plus de 6 heures, une heure de pause déjeuner est déduite

Nos tarifs incluent : les salaires, les charges sociales, les assurances RC, la mise à disposition des tailleurs et le pressing.

Pauses café (formulaire D)

Pour toute commande de pauses café, merci de compléter le formulaire **E** ci-joint.

Pour toute autre commande de prestation de restauration plus complète, merci de consulter le(s) traiteur(s) agréé(s) cité(s) dans la liste des prestataires en page 19.

Prestations Audiovisuelles (formulaire E)

Congrès et Expositions de Bordeaux assure sur commande la mise à disposition d'écran sur pied et autres prestations audiovisuelles. Pour toute commande, merci de compléter le formulaire **F** ci-joint. Les prestations incluent la livraison, l'installation, la vérification du bon fonctionnement et le démontage. Une Assistance technique sur appel téléphonique est également comprise.

- **Ecrans LCD 47" HD SONY** :
Connectique HDMI et VGA - Port USB pour lecture de fichiers, images ou vidéo stockées -Formats suivants supportés :
*USB Play Yes (USB viewer supports FAT16, FAT32, exFAT and NTFS file systems.)
*USB Play (Contents) MPEG1/ MPEG2PS/ MPEG2TS/ AVCHD/ MP4Part10/ MP4Part2/ AVI(XVID)/ AVI(MotionJpeg)/ MOV/ WMV/ MKV/ WEBM/ 3GPP/ MP3/ WMA/ WAV/ JPEG/ MP3
Dimensions hors tout : TV only 1083 x 639 x 64.5 mm (Largeur*Hauteur*Profondeur) / POIDS 15Kg / norme support mural VESA 300

Fiche entreprise

(Obligatoire pour commander)



Aucune commande ne sera prise en compte en l'absence de cette fiche entreprise dûment complétée accompagnée d'un chèque de règlement (à l'ordre de CEB) ou de la copie de l'ordre de virement (RIB page 11 et sur tous les bons de commande) sur lequel devra OBLIGATOIREMENT figurer le nom de l'exposant et celui de la manifestation

Raison Sociale :

Nom et N° du stand :

Nom et fonction du responsable sur site :

Téléphone(s) :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

N° de TVA intracommunautaire (Obligatoire) :

Adresse de facturation si différente :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :



L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions du Règlement Général du salon et les accepter (case à cocher)

A retourner à l'adresse ci-dessous avant le 01/03/2019 :

l.jones@bordeaux-expo.com

INFO FACTURATION TVA

Clients Français :

Facturation avec TVA obligatoire

Clients étrangers UE :

Il est possible de facturer sans TVA si vous êtes un **professionnel assujetti dans un autre Etat**.

Pour cela, communiquez votre **numéro d'identification intracommunautaire**, nous vérifierons votre éligibilité sur la **base de données Européenne VIES** : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/vatRequest.html

NB : En l'absence de votre numéro de TVA intracommunautaire ou si votre numéro de d'identification intracommunautaire n'est pas reconnu par la base de données, nous serons dans l'obligation de vous facturer la TVA.

Clients étrangers hors UE :

Il est possible de facturer sans TVA si votre **activité professionnelle effective est attestée** (et peut-être vérifiée) par des éléments officiels 2017 traduites en français ou en anglais qui **attestent votre activité commerciale** (ex des documents commerciaux, site web, enregistrement professionnel officiels) N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
NB : sans ces éléments nous serons dans l'obligation de vous facturer avec TVA.

Bon de Commande

B Electricité, équipements électriques, nettoyage, internet filaire, wifi

Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

CODE	DESIGNATION	NB	PU HT	TOTAL HT
	BRANCHEMENTS ELECTRIQUES (de 1 à 3 jours) – stand nu			
4020	Branchement électrique : 3 kw (16A) monophasé		202.65 €	
4050	Branchement électrique : 6 kw (30A) monophasé		297.99 €	
4220	Branchement électrique : 12 kw (60A) monophasé		393.38 €	
	Branchement électrique supérieur à 12 kw		→ nous contacter	
	AUGMENTATION DE PUISSANCE – stand équipé			
4051	Branchement 6 kw (Augmentation de puissance de 3 à 6 kw)		95.34 €	
4221	Branchement 12 kw (Augmentation de puissance de 3 à 12 kw)		190.73 €	
	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES COMPLEMENTAIRES			
4500	Rail équipé de 3 spots 100 Watt		70.91 €	
4610	Bloc ménager 3 prises 10 A		16.95 €	
	INTERNET FILAIRE			
4910	Forfait connexion Internet par machine connectée (n'inclut pas la mise en réseau des stations de travail)		208.06 €	
	WIFI - Décompte à partir de la première connexion			
5000	Code Wifi - INF1234 - code individuel 10h		23.74 €	
4920	Code Wifi - INF1232 - code individuel 24 h/24 pour 3 jours		46.46 €	
	NETTOYAGE			
5010	Remise en état du stand avant ouverture / m2		1.52 €	
5030	Entretien du stand / m2 / jour		1.48 €	
Règlement :			TOTALHT	
<input type="checkbox"/> Chèque :	Banque :		TVA20%	
N° du chèque :			TOTALTTC	
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement				

BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10907	00001	62021786456	27
IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627		Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX	

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **01/03/2019**

A : l.jones@bordeaux-expo.com

Bon de Commande

C Hôtesse

Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

DESCRIPTIF DE VOTRE DEMANDE

Couleur de tenue souhaitée :

Descriptif de la mission :

Langues parlées :

Tarif forfaitaire jour (7h et 22h)	Nombre d'hôtesse jour 1	Heure début & Heure fin jour 1	Nombre d'hôtesse jour 2	Heure début & Heure fin jour 2	PU HT	TOTAL HT
Forfait 4 heures					114.00 €	
Forfait 5 heures					142.50 €	
Forfait 6 heures					171.00 €	
Forfait 7 heures *					171.00 €	
Forfait 8 heures *					199.50 €	
Forfait 9 heures *					228.00 €	
Forfait 10 heures *					256.50 €	
Forfait 11 heures *					285.00 €	
Forfait 12 heures *					344.85 €	
Indemnité repas					14.00 €	
Payment :						
<input type="checkbox"/> Chèque : Banque :						TOTALHT
N° Chèque :						T.V.A 20%
<input type="checkbox"/> B Virement : joindre la copie de l'ordre de virement						TOTALTTC

BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

CODE BANQUE

10907

CODE GUICHET

00001

N° DE COMPTE

62021786456

CLE RIB

27

IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627

Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

A retourner avant le : **01/03/2019**

A : l.jones@bordeaux-expo.com

Bon de Commande

D Pauses Café

Nom et numéro du stand :

Désignation	Nbre Jour 1	Nbre Jour 2	Nbre Jour 3	Nbre Jour 4	Horaires livraison	PU HT	TOTAL HT																
REF U106 - Mini viennoiseries (assortiment croissants, chocolaines, pains aux raisins) (Minimum de 10)						1,11 €																	
REF U111 - Mini cannelés (Minimum de 10)						1,23 €																	
REF U112 - Mini macarons (Minimum de 10)						2,58 €																	
REF U127 - Eau Minérale « Abatilles » (1L) Plate -Servi avec gobelets						3,93 €																	
REF U128 - Jus de fruits (1L) Servi avec gobelets						6,70 €																	
REF U129 - Coca (Sodas) (1.5L)						6,70 €																	
REF U124 – Thermos Café (2L-25 cafés) Servi avec gobelets						25,33 €																	
REF U125 – Thermos Thé (1,5L) Servi avec gobelets						16,47 €																	
REF U130 - Machine à café Espresso «Lavazza» (TVA 20%) Dégressif sur plusieurs jours (1j : 72.10€ / 2j : 124.20€ / 3j : 156.30€ / 4j : 168.40€ / 5j : 160.50€)					 €																	
REF U131 - Dosette de café «Classique Lavazza » Tarif dégressif <300 dosettes (0.52€HT/dosette)						0,59 €																	
REF JEX- Pause « Espresso » Tarif/jour (1 machine, 50 capsules café, 5L jus orange, 5L jus pamplemousse, 10L eau plate)						154,50 €																	
REF U104 - Corbeille de fruits (env 15 pers)						34,21€																	
Règlement :						TOTAL HT																	
<input type="checkbox"/> Chèque : Banque et N° du chèque :						TVA10%																	
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement						TVA20%																	
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE</td> </tr> <tr> <td>CODE BANQUE</td> <td>CODE GUICHET</td> <td>N° DE COMPTE</td> <td>CLE RIB</td> </tr> <tr> <td>10907</td> <td>00001</td> <td>62021786456</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td colspan="4">IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX</td> </tr> </table>						BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE				CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	10907	00001	62021786456	27	IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX				TOTAL TTC	
BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE																							
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB																				
10907	00001	62021786456	27																				
IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX																							

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **01/03/2019**

A : l.jones@bordeaux-expo.com

BORDEAUX
EVENTS

Une marque de
CONGRÈS
ET EXPOSITIONS
DE BORDEAUX
L'événement, notre métier

Bon de Commande

E Audiovisuel



Raison Sociale :

Nom et numéro du stand :

Désignation	Qté	Durée	PU HT	TOTAL HT
ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DESIGN AUDIPACK (voir image ci-dessus) <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	387.63 €	
		2 jours	476.26 €	
		3 jours	561.79 €	
ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DE TABLE <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	307.64 €	
		2 jours	369.38 €	
		3 jours	441.52 €	
PC PORTABLE AIDES VISUELLES ET DIFFUSION VIDEO <i>PC avec processeur i7, carte graphique HD, pack Office Prestation obligatoirement associée à une location d'écran ou de vidéoprojecteur)</i>		1 jour	296.20 €	
		2 jours	351.42 €	
		3 jours	417.65 €	
IPAD + SUPPORT PIED DE SOL <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	171.7 €	
		2 jours	232.30 €	
		3 jours	292.90 €	
SONO INAUGURATION STAND 40/50P (durée 2 heures max) <i>Prestation incluant 2 micros HF, 2 HP, mixage, ampli, installation, exploitation et démontage</i>			631.12 €	
SONO INAUGURATION STAND 100P (durée 2 heures max) <i>Prestation incluant 2 micros HF, 4 HP, mixage, ampli, installation, exploitation et démontage</i>			740.41 €	
Règlement : <input type="checkbox"/> Chèque : Banque et N° du chèque : <input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement			TOTAL HT	
Installation souhaitée le : Deheures Aheures			TVA20%	
			TOTAL TTC	

A la demande : toute prestation audio, vidéo ou lumière sur devis, selon étude ou sur cahier des charges.

Signature Date Cachet

A retourner avant le : **01/03/2019**

A : l.jones@bordeaux-expo.com

Nos prestataires

Aménagements de stand (Mobilier- Moquette- Réserve)

■ LES ORTIGUES : Zone d'Activités Bois de Lion - 33240 PEUJARD
Tel 05 57 94 80 80 - n.jolit@lesortigues.com - www.lesortigues.com



Location mobilier

■ AMExpo : ZI Alfred Daney - Espace Suffren, Rue de Suffren - 33300 Bordeaux
Tel : 05 56 37 14 69- bordeaux@amexpo.fr - www.amexpo-sudouest.fr



Plantes et Décoration florales

■ LES JARDINS DE GALLY : Avenue de Tourville, Parc d'activité Aliénor - 33300 Bordeaux Lac
Contact : Véronique Asselin - Email : vasselin@gally.com - Tel 02 40 75 07 52
www.lesjardinsdegally.com



Transport - Manutention - Stockage – Transitaire (dédouanement)

■ W & S LOGISTICS : Rue Bertrand Balguerrie - ZI Bordeaux Fret - 33521 BRUGES Cedex
Contact : Alexandra SOKOLOVA - Email : asokolova@wslogistics.fr
Tél. 05 57 57 34 27 - Fax 05 56 43 88 27
Contact : Olga LANCEMOT – Email : olancemot@wslogistics.fr
Télé : 05 57 57 34 67



Restauration : traiteurs agréés

(Facturation assurée par CEB)

• LACOSTE TRAITEUR

47 avenue de la Forêt, ZAC Mermoz,
33320 EYSINES - Tél 05 56 57 59 67
www.lacoste-traiteur.com
Email : p.gratas@lacoste-traiteur.com

• CAPDEVIELLE TRAITEUR

1 rue Pierre Duhaa, ZAC de Fieuzal,
33520 BRUGES - Tél 05 57 19 09 99
www.capdevielle.com
Email : raphael@capdevielle.com



Lacoste

Capdevielle
CUISINIER - TRAITEUR

• MONBLANC TRAITEUR

256 av. Las 33127 ST JEAN D'ILLAC
Tél 05 56 21 61 32
www.monblanc-traiteur.com
Email : cd@monblanc-traiteur.com

• HUMBLLOT TRAITEUR

Rue P.P. de Piquet, ZAC Poujeau,
33610 CANEJAN - Tél 05 57 26 24 26
www.humblot-traiteur.fr
Email : e.letanneur@humblot-traiteur.fr



• MAISON DULOU TRAITEUR

24 bis route du Bois de Savis, 33640 CASTRES - Tel 05 56 67 10 44
www.dulou-traiteur.com - Email : contact@dulou-traiteur.com



Assurance, Gardiennage, Déclaration

Assurance

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la convention et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptible d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre.

Congrès et Expositions de Bordeaux dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

Gardiennage

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par Congrès et Expositions de Bordeaux, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des échantillons sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas fermant les réserves de marchandise.

Aucune personne ne sera admise sur le stand en dehors des jours et horaires d'ouverture aux exposants.

Déclaration

MATERIEL ET COMBUSTIBLES EN FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que pour exposer une machine en fonctionnement ou bien pour utiliser des combustibles liquides ou gazeux, il faut que le chargé de sécurité de la manifestation soit averti en remplissant le

Formulaire spécifique ci-après

Cette déclaration ne dispense pas l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

Déclaration

Matériel en fonctionnement, combustible ... etc

Raison Sociale :

Téléphone :

Nom et fonction du Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

N° SIRET :

UTILISATION DE COMBUSTIBLE

Nature du combustible :

Quantité sur le stand :

Utilisation :

MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Type de matériel présenté :

Description des mesures de sécurité d'accompagnement :

Les exposants présentant du matériel en fonctionnement et/ou utilisant un combustible (Cf. règlement de sécurité), doivent impérativement remplir la présente déclaration avant le passage de la Commission de Sécurité qui donnera son accord au vu de la prescription des mesures de sécurité mises en œuvre par l'exposant. L'organisateur a tout pouvoir de faire interrompre les démonstrations si les mesures de sécurité décrites ne sont pas respectées.

Adresse de retour :

Votre chargé de sécurité
Apsi33cc@gmail.com
ou
Nom Organisateur
CARDIOSLEEP

Signature Date Cachet

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Le Centre de Congrès Cité Mondiale en tant qu'Établissement Recevant du Public est assujéti à diverses réglementations dont la liste suivante est non exhaustive :

- Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111.19 et suivants, articles R123-2 à 55, R152-6, R152-7,
- Code de l'Urbanisme articles R111-1 ; R111-5, R111-6, R111-48, R111-49,
- Arrêté du 23 mars 1965 modifié,
- Arrêté du 18 novembre 1987 modifié, relatif aux salles d'exposition, les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre,
- Arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux salles de conférences, de réunions et à usages multiples,
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatifs aux restaurants et débits de boissons (règles ERP),
- Arrêté du 1er août 2006 relatif à l'accès des personnes handicapés,
- Arrêté du 11 septembre 2007 relatif à l'accès des personnes handicapés.

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5§3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987 modifié. Le respect des dispositions du présent document par les exposants et locataires de stand est imposé par l'article T8.

Obligations des exposants et locataires de stand

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer et respecter les différentes règles de sécurité présentées dans ce présent document, en plus des législations applicables.

Dès le début des travaux d'aménagements les stands peuvent faire l'objet de contrôle de la part du Chargé de Sécurité désigné par l'organisateur. Les exposants et locataires de stands ne peuvent se soustraire ou refuser ce contrôle.

Lors de la visite de réception des travaux par la CCDSA et/ou le chargé de sécurité les aménagements doivent être achevés.

Toutes dispositions doivent être prises pour que les membres de la CCDSA ou le chargé de sécurité puissent examiner l'ensemble des aménagements dans leurs détails (Examen à la discrétion des membres de la CCDSA ou du chargé de sécurité).

L'exposant ou son mandataire qualifié doit tenir à la disposition des membres de la CCDSA tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T 21, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.

Le Chargé de Sécurité peut apporter conseil et assistance auprès des exposants qui en feraient la demande (orale ou écrite).

L'utilisation d'équipements spécifiques peut imposer une déclaration préalable et écrite au moins 30 jours avant l'ouverture au public par l'exposant auprès de l'organisateur.

Le présent document fait l'objet d'une publicité auprès des membres de la CCDSA.

Règlementation des matériaux d'aménagement des stands (réaction au feu)

Réglementation Française

Dans le présent chapitre, en matière de réaction au feu des matériaux d'aménagements et en fonction de la réglementation française :

- M0, signifie « incombustible »,
- M1, signifie « non inflammable »,
- M2, signifie « difficilement inflammable »,
- M3, signifie « moyennement inflammable »,
- M4, signifie « facilement inflammable ».

Le classement au feu des matériaux d'aménagements est attesté par un procès-verbal de réaction au feu. Ce document délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur doit vous être transmis par votre fournisseur. Il est le seul garant. Une copie de ce PV doit être fournis aux équipes de vérifications de CEB, PV en cours de validité.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

EXIGENCE REGLEMENTAIRE DES MATERIAUX D'AMENAGEMENT

☑ Revêtements de sol

Tous les revêtements de sol doivent être classés MO, M1, M2 ou M3.

Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

▪ Incombustible A1 Fl	▪ M 0 A2 Fl s1	▪ A2 Fl s1/s2
▪ M 3 B Fl s1/s2	▪ C Fl s1/s2	▪ M 4 D Fl s1/s2

☑ Ossature

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2.

Toutefois, les ossatures BOIS de 24 mm et plus sont admises sans protection particulière. Les ossatures bois de section inférieure à 24 mm ne sont pas classées et doivent faire l'objet d'un traitement d'ignifugation.

☑ Cloisons

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2. Les cloisons en bois ne répondant pas à ces conditions doivent être ignifugées.

☑ Revêtements des cloisons

Ils doivent être M0, M1, M2.

Sont interdits dans tous les cas, en revêtement de cloisons : les moquettes, qu'elles soient flottantes, agrafées ou collées, les plaques, panneaux ou feuilles de matière plastique expansée qui ne seraient pas au moins difficilement inflammables (M2), les agglomérés celluloseux mous.

☑ Produits autres que sols - Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

▪ Incombustible A1	▪ M 0 A2 s1 d0
▪ M 1 A2 s1/s2/s3 d0/d1 B s1/s2/s3 d0/d1	▪ M 2 C s1/s2/s3 d0/d1
▪ M 3 D s1/s2/s3 d0/d1	▪ M 4 non gouttant D s1/s2/s3 d0
▪ M 4 Toute classe autre E d2 et F	

Stand couvert et stand à étage

☑ Stand couvert

De manière générale, l'implantation de plafonds ou d'aménagements formant un plafond (ou d'une manière générale tout aménagement formant plafond) est strictement interdit afin de ne pas s'opposer au déversement de l'eau des sprinklers (dispositif d'extinction automatique à eau implanté sous le plafond des halls).

Toutefois des assouplissements à cette règle sont tolérés sous couvert du respect des règles suivantes : adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en mentionnant au minimum :

- le numéro de stand,
- la surface brute,
- la surface couverte,
- la nature de la couverture (plafond plein, vélum, nature de la couverture, etc.),
- les dispositifs retenus pour la fixation,
- un plan d'ensemble.

Des éléments alvéolés genre "Claustras" en matériaux M0, M1 ou M2 (50 % de vide minimum),

Des éléments alternés en matériaux M0, M1 ou M2 disposés en "damier" de manière à constituer un plafond largement ajouré (50 %),

Des bandes verticales en matériaux minces, M0, M1 ou M2 espacées d'au moins 20 cm,

Des bandes horizontales en matériaux M0, M1 ou M2 à condition que leur largeur ne soit pas supérieure à 1 mètre et qu'elles soient séparées par un espace libre au moins égal à la largeur des bandes, des plaques perforées en matériaux M0 ou M1 à condition que les ouvertures correspondent à 50 % de la surface des plaques, des tissus à larges mailles, n'offrant qu'une résistance limitée au passage de l'eau. Ces tissus doivent être au moins M0, M1 ou M2.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Dans tous les cas les aménagements formant le plafond doivent être dans des matériaux non gouttant en cas d'incendie (maille supérieure ou égale à 5 mm²).

Dans tous les cas : La distance entre deux stands couverts ne doit pas être inférieure à 4 m.

Si la surface couverte est comprise entre 20 et 50 m² l'exposant doit prévoir : un extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité (extincteur fourni à la charge de l'exposant).

Stand à étage

L'implantation de stand à étage est soumise à déclaration. La demande doit être adressée, au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en communiquant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute au sol,
- la surface brute de l'étage,
- la surface de l'étage accessible au public,
- le nombre et la largeur du ou des escalier(s) d'accès,
- un plan d'ensemble,
- un plan de chaque façade,
- la nature de l'activité à l'étage,
- la copie du contrôle à l'origine du stand à étage,
- le nom du bureau de contrôle retenu pour la vérification du montage in situ,
- la date de passage du bureau de contrôle pour la vérification in situ.

Si une prestation est fournie à l'étage, la même prestation, dans les mêmes conditions de qualité doit pouvoir être fournie au rez-de-chaussée pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Le rez-de-chaussée est obligatoirement traité de façon à le rendre facilement accessible à tout le monde.

Le rez-de-chaussée comme l'étage doivent disposer de leur propre extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité.

Installations électriques

Congrès et Expositions de Bordeaux met à disposition des exposants des coffrets électriques dit « semi permanents » afin de délivrer la puissance électrique commandée. Ces coffrets sont équipés de disjoncteurs différentiels 30 mA.

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation, possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec les règles de sécurité. Le montage doit faire l'objet d'une attestation sur l'honneur quant au respect des normes en vigueur.

Le coffret électrique semi-permanent doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand et aux équipes de sécurité incendie de CEB et de son prestataire électrique.

Les câbles souples peuvent être fixés aux aménagements provisoires des stands. Ils doivent être prévus pour une tension minimale au moins égale à 500 volts et disposés d'un conducteur de terre. Les câbles de type Scindex sont interdits.

Les socles de prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 A. Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.

L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est **interdit**.

Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné **au plus égal à 30 mA**.

Les appareils de la classe 1 doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est **interdite**.

Les équipements électriques installés en extérieur doivent être de **classe minimale IP44**.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Néons et lampes à décharge

L'utilisation de ce type d'équipement est soumise à déclaration.

Vous devez adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en précisant :

- le type d'équipement utilisé,
- en fournissant la documentation technique.
- la plage de haute tension,

Les néons (d'enseigne lumineuse par exemple) et les lampes à décharge alimentés en haute tension doivent être installés conformément aux règles de la norme NF C 15-150. Si elles sont enfermées dans les enveloppes isolantes, ces enveloppes doivent être constituées de matériaux de catégorie M3.

L'interrupteur prévu à l'article 5 de la NF C 15-150 peut être confondu avec le disjoncteur principal du coffret semi permanent.

Attention, CEB ou l'organisateur peut imposer la présence d'un extincteur 2 kg à CO2 (dioxyde de carbone) sur le stand.

Lutte contre l'incendie

De manière générale, les aménagements ne doivent pas gêner la signalétique ou l'accès aux équipements de sécurité ce qui comprend :

- les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armé = Lance à incendie),
- les extincteurs ou coffret d'extincteurs,
- les boîtiers d'alarme (Boîtiers rouge de 10 à 15 cm de côté),
- les commandes de désenfumage,
- les bouches et poteaux incendies (stationnement des véhicules),
- les issues de secours,
- le balisage lumineux d'évacuation.

Lorsqu'un extincteur est exigé sur un stand, l'exposant ou son mandataire doit s'assurer qu'une personne formée à son maniement est présente sur stand pendant la phase d'ouverture au public.

En cas de nécessité, les halls sont dotés d'extincteurs dont l'utilisation est du domaine public. Les RIA sont prévus et réservés aux équipes de sécurité ou au personnel de CEB dûment formé.

Pour les extérieurs, il est important de savoir que chaque cuisine est dotée au moins d'un extincteur à eau plus additif de 6 litres.

Utilisation des combustibles

On entend par « utilisation de combustibles », le fait pour un exposant, locataire de stands ou tout commettant d'utiliser, en présence du public, des matières inflammables, à usage de combustible, en combustion ou non, présentées à l'état solide, liquide ou gazeux.

Autorisation

La présentation et/ou l'utilisation d'équipements avec point chaud (cheminée, piano de cuisine, friteuses, etc.) est soumise à déclaration. Cette déclaration doit être adressée au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en mentionnant au minimum :

Solides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- stockage ordonné et propre,
- stockage maximal sur le stand égal à la quantité nécessaire pour le fonctionnement
- journalier avec un maximal de 0,5 stères ou 3 sacs de granulés de dérivés de bois,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand,
- stockage hors d'atteinte du public mais accessible aux équipes de sécurité.

Liste de produits interdits

Les produits suivants sont **interdits** sur les stands (sauf autorisations spéciales de la CCDSA et de CEB) :

- La distribution d'échantillons ou produits contenant un gaz inflammable
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ou irritant
- Le propane
- Gaz inhibiteur de réaction d'oxydoréduction
- Les articles en Celluloïd
- Les artifices pyrotechniques et explosifs
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure, de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone,
- Les armes à feu
- Les produits à base de nitrate d'ammonium ou de chlorate de soude
- L'acétylène, l'oxygène et l'hydrogène

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Liquides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- 10 litres de liquides inflammables de 2e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur ou égale à 40°),
- 5 litres de liquides inflammables de 1ère catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol, xylène, essence de térébenthine),
- les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont interdits,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.

Pour connaître la catégorie d'un produit, vous devez connaître le « point éclair » du liquide c'est-à-dire la température à partir de laquelle les vapeurs sont inflammables. Par mesure de commodité, vous pouvez aussi adresser une demande d'information auprès du Service Prévention et Sécurité Incendie de Congrès et Expositions de Bordeaux en fournissant les caractéristiques du produit.

Gaz inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- gaz propane interdit
- tuyaux en bon état et en cours de validité
- arrêt d'urgence des fluides facilement accessible au personnel du stand et du service de sécurité incendie,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.
- butane autorisé (13 kg),
- pas de stockage de bouteilles (pleine ou vide) sur le stand,

De plus, pour les cuisines :

- extincteur 6 litres à eau + additif vérifié dans les 12 derniers mois,
- extincteur CO2 vérifié dans les 12 derniers mois
- protection M0 (de préférence non métallique) autour des brûleurs,
- vérification journalière des cuisines par le service de sécurité incendie.
- couverture anti-feu en bon état,

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant

Liste des aménagements soumis à déclaration

(Ce qui décore ou habille votre stand)

Une autorisation doit être demandée auprès de l'organisateur pour :

- exposer une machine en fonctionnement,
- construire un stand à étage,
- disposer d'un stand couvert (mise en œuvre d'un plafond ou d'un vélum),
- utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux,
- installer un CTS.

Formulaire de déclaration

Le formulaire dûment complété doit être retourné à l'organisateur. Cette déclaration ne dispense nullement l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

Cas particuliers

Vous êtes restaurateur, vous devez :

- envoyer 30 jours le plan d'occupation de la salle de restauration en précisant le cheminement principal débouchant à ses extrémités aux dégagements (largeur 1,40 m)
- veiller à ce que la salle dispose au minimum de deux sorties (de 1,40 m de large) distantes d'au moins 5 mètres (si la surface est inférieure à 500 m²)
- disposer, au comptoir, d'un extincteur 2 kg à CO2 en cours de validité
- veiller à ce qu'un espace du comptoir soit d'une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m (comptoir « handicapés »)

Vous implantez (ou faites implanter) un CTS, vous devez :

- disposer de l'autorisation écrite de Congrès et Expositions de Bordeaux (en raison des réseaux enterrés),
- transmettre les coordonnées du monteur
- faire installer un ou des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES) avec un minimum de 1 puis en fonction de la surface de la structure
- disposer de l'extrait de registre de sécurité
- disposer au minimum d'un extincteur 6 l à eau + additif

Ces règles viennent en complément des règles applicables aux aménagements réalisés à l'intérieur du CTS ou de la structure.

Liste des équipements soumis à déclaration (ce que VOUS présentez)

- machine d'exposition présentée en fonctionnement
- moteurs thermiques ou à combustion présentés en fonctionnement
- motos, automobiles, camions, bus, etc. (véhicules routiers)
- bateaux
- coque de piscine
- lasers présentés ou non en fonctionnement (dès qu'un laser est présent sur le stand)
- générateurs de fumée
- gaz combustible
- solides, liquides ou gaz inflammables
- gaz inerte (ex : hélium, azote, dioxyde de carbone, etc.)
- sources radioactives
- rayons X
- utilisation de point chaud (T° 50 C)

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Accessibilité des espaces aux personnes handicapées

La réglementation applicable pour l'accueil des personnes handicapées demande de prendre en compte tout type d'handicap. Pour cela, les obligations faites aux exposants et à l'organisateur évoluent d'année en année.¹

Banque d'accueil, comptoir, guichet

Vous devez les rendre utilisables par une personne en position assise :

- hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m
- écritoire de 0,30 m de profondeur
- largeur minimale de 0,60 m
- disposer d'une source lumineuse suffisante (200 lux)

Périodes d'application du présent titre

Le Code du Travail et les différentes réglementations du travail s'appliquent à chaque travailleur présent sur site et notamment en matière, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'activité des périodes de « montage » et de « démontage » est assimilable à un chantier de BTP. Des règles simples et strictes de sécurité, santé et conditions de travail sont à respecter par l'ensemble de personnes présentes sur site.

Présentation des risques

Afin d'informer sur les risques présents sur le site du site, Congrès et Expositions de Bordeaux a édité un document de synthèse présentant la liste (non exhaustive) des principaux risques observables lors des phases de montage/démontage des salons. Ce document est consultable auprès du Service Sécurité de Congrès et Expositions de Bordeaux.

Couleur de la moquette de stand/moquette d'allée

La couleur des moquettes d'allée est définie par l'architecte du salon pour une harmonie générale. Vous devez, lors de votre réflexion sur vos aménagements prendre en compte que vous devez choisir une moquette de stand, lorsque vous avez une surélévation, d'une couleur différente et présentant un contraste important.

Pente et rampe d'accès

Vous implantez votre stand en surélévation :

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

Règlementation applicable aux travailleurs et leurs équipements

Cadre général

Il est nécessaire, pour la bonne compréhension de ce titre, d'identifier et de distinguer les trois phases d'activité liées au salon :

Le montage

C'est la période comprise entre la date d'arrivée des exposants (ou de leurs commettants) et la date de première ouverture au public.

Cette période est dédiée à l'édification des stands et aménagements propres à chaque stand.

La date de montage fait l'objet de publicité dans les différents documents transmis par l'organisateur et notamment dans le présent guide.

L'ouverture au public qui se divise en deux parties :

- Période d'ouverture réelle au public (guichets ouverts) : c'est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon
- Période de fermeture de nuit : c'est la période comprise entre une fermeture et une ouverture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon, après son ouverture officielle et avant sa clôture

Le démontage

C'est la période qui suit la clôture officielle du salon et à partir de laquelle le public n'est plus admis sur le site.

Règlement de sécurité

Exposition sur site CEB – « Centre de Congrès Cité Mondiale »

Gestion de la co-activité

Sont définies comme co-activité les phases d'un chantier faisant intervenir au moins deux entreprises simultanément dans des espaces non indépendants en matière sécurité et/ou de santé au travail. Si les aménagements mis en place sont volumineux ou s'ils nécessitent une technicité particulière, informer par écrit l'organisateur qui veillera à la gestion de la co-activité.

Utilisation d'engins spéciaux

Est assimilé à un engin spécial, tout véhicule (à moteur ou non et quelle que soit la source d'énergie) nécessitant une autorisation de conduite de l'employeur.

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier.

Autorisation de conduite

Les utilisateurs d'engins spéciaux doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux (CACES) et à minima être porteurs de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur. Chaque employeur doit informer des risques spécifiques du site et ceux liés à la co-activité. Pour cela, l'employeur peut prendre contact avec l'organisateur. Le CACES et l'autorisation de conduite doivent être en adéquation avec le type de véhicule utilisé.

Entretien et vérification des véhicules

Les engins spéciaux utilisés sur le site doivent être en bon état de fonctionnement et correctement entretenus. La vérification semestrielle doit être à jour et CEB se réserve le droit d'en demander une justification ou d'interdire l'accès au site de tout véhicule ne répondant pas à ces obligations.

Conduite d'engins spéciaux

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier. Il est particulièrement attiré l'attention des employeurs, exposants, locataires de stands ou commettants des risques liés à l'utilisation de ce type d'engin dans les halls en présence de personnels d'autres entreprises.

Travaux dangereux

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement, il est possible de réaliser des travaux dits « dangereux ». Réalisés sous la responsabilité de l'opérateur et de son employeur, ils ne doivent pas pour autant faire prendre le moindre risque à l'environnement du poste de travail (environnement humain ou bâtimentaire).

Travail par point chaud

Est défini comme travail par point chaud, les opérations de meulage tronçonnage métallique, oxycoupage, etc. ou autre opération faisant apparaître un risque d'incendie par création de source d'ignition.

Les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du service de sécurité incendie. Au niveau du PC sécurité, des permis feu sont délivrés par le personnel SSIAP de CEB.

Utilisation de machine-outil

L'utilisation de machine-outil est autorisée à condition de :

- disposer d'une machine en bon état
- s'assurer, avant utilisation, que les dispositifs de sécurité sont opérationnels
- disposer d'un espace suffisant pour la bonne exécution de la mission

Equipements de protection individuelle (EPI)

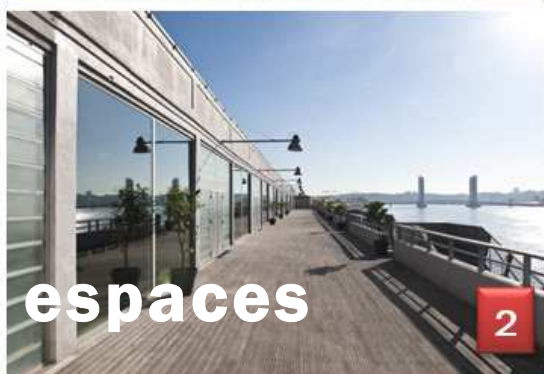
Lorsque l'opération ne permet pas la mise en place de protection collective ou si les EPI font l'objet d'une recommandation, l'opérateur et/ou son chef d'entreprise devra disposer des EPI adaptés. Comme pour tout chantier de BTP, les personnes intervenant sur site doivent porter une tenue adaptée au travail avec au minimum une paire de chaussure de sécurité (EN345/346/347, S1P).

En fonction de l'opération, le port d'EPI est nécessaire comme (liste non exhaustive) des gants de manutention, lunettes ou écran facial de protection, masque sur les voies aériennes supérieures (nez + bouche), baudrier et casque (au minimum EN 812 s'il n'existe pas de risque de chute d'objet), etc.

Informations complémentaires sur :

securite@bordeaux-expo.com

Nos espaces



1. Palais des Congrès - 1850 places pour vos conventions d'entreprise, salons professionnels, congrès...

2. Hangar 14 - 5400 m² pour vos salons professionnels ou grand public, lancements de produits, soirées de gala...

3. Parc des Expositions - 84000 m² couverts pour vos salons professionnels ou grand public, grandes conventions, congrès d'envergure, concours...

4. Centre de Congrès Cité Mondiale - 300 places pour vos réunions, séminaires, congrès, salons intimistes...

Et aussi...



5. L'Auditorium- 1400 places pour vos Evénements d'Entreprise, Assemblées Générales, Conférences...

6. Le Grand Théâtre - 800 places pour vos Dîners de Gala, Cocktails, Réceptif haut de gamme...

Pour en savoir plus : www.bordeaux-events.com